

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal **du vendredi 10 juillet 2020**

Présents : Lydie CLAVEAU – Madeleine CLERET – Jean-Jacques DUSSART – Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Gilles MAYET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Gilbert OBRY – Jérôme PENE – Alain ROUFFIGNAT – Hélène ROUFFIGNAT

Pouvoirs : Gérard BRUN à Jean-Jacques DUSSART - Corinne DESTOUCHES à Madeleine CLERET – Magali JOLIBOIS à Lydie CLAVEAU

Secrétaire de séance : Marc JUVIN

Elections sénatoriales :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner les personnes qui iront élire les sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

La commune de Montoldre doit nommer 3 titulaires et 3 suppléants.

Madame le Maire nomme Messieurs DUSSART – ROUFFIGNAT – MAYET et Madame CLAVEAU assesseurs et fait procéder au vote à bulletins secrets des titulaires et suppléants.

Mesdames MARGELIDON-FOUQUET et DESTOUCHES et Monsieur BRUN candidats titulaires sont élus par 14 voix pour.

Messieurs MOUSSERIN et ROUFFIGNAT et Madame ROUFFIGNAT candidat suppléants sont élus par 14 voix pour.

Arrivée de Monsieur Jérôme PENE à 18h55.

Convention centre aéré de Varennes-sur-Allier :

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs années des parents demandent l'autorisation de mettre leur(s) enfant(s) au centre aéré de Varennes-sur-Allier. Chaque année le conseil municipal refusait de signer une convention car le coût à la charge de la commune était trop important.

Cette année encore des parents ont demandé pour des questions de proximité. La mairie a donc décidé de faire une enquête pour savoir exactement combien d'enfants seraient susceptibles de fréquenter le centre aéré. L'étude des réponses fait apparaître que seulement 10 enfants iraient au centre aéré entre juillet et août. Ce qui représenterait un budget pour la commune d'environ 1500 €.

La fréquentation serait limitée à 2 semaines entre juillet et août.

Madame le Maire propose de signer la convention avec la mairie de Varennes-sur-Allier qui est gestionnaire du centre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à mains levées et par 14 voix pour et 1 contre, accepte de signer la convention et d'inscrire les crédits au budget primitif 2020.

Questions diverses :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu en mairie des courriers de félicitations de la part des Députés et Sénateurs.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en février 2020, Monsieur Frédéric SART Restaurateur à Montoldre a signalé suite à son relevé de compteur d'eau, une fuite sur une canalisation extérieure après compteur.

Un plombier est venu très rapidement réparer la canalisation défectueuse sur demande de la mairie car cette dernière est propriétaire des murs.

Madame le Maire évoque les difficultés rencontrées par le restaurateur ces derniers mois du fait de la crise sanitaire. La consommation d'eau et de ce fait la facture ont plus que doublé par rapport aux années précédentes.

Le conseil municipal propose que des courriers (du restaurateur et de la mairie) soient adressés au SIVOM qui est gestionnaire du réseau d'eau afin d'obtenir une remise partielle de la dette.

Un modèle de courrier sera proposé au restaurateur ; les deux courriers devront faire l'objet d'un envoi commun.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'inscrire au budget primitif 2020 la somme maximale de 1500 € qui pourra éventuellement faire l'objet d'un secours exceptionnel au restaurateur.

Madame le Maire et les Adjointes délégués proposent que les commissions se réunissent de la façon suivante :

- Voirie-assainissement : le 20 juillet 2020 à 18h00
- Communication : le 16 juillet 2020 à 10h00
- Visite pour les maisons fleuries : le 25 juillet 2020 à 10h00

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres élus qui siégeront à la commission de révision de la liste électorale.

Ces membres sont désignés dans l'ordre du tableau mais ne peuvent être ni le Maire ni les Adjointes.

Les membres proposés sont donc Mesdames DESTOUCHES et JOLIBOIS. Ces élues étant absentes, elles seront informées rapidement.

La séance est levée à 20h15

**Le Secrétaire,
Marc JUVIN**

**Le Maire,
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**